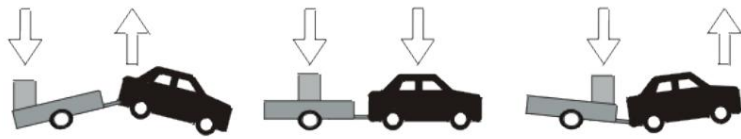


Charge de support

Définition de la charge verticale et de la capacité de remorquage des remorques porte-voitures !

Nous constatons régulièrement que l'on accorde trop peu d'attention à la charge verticale sur la boule d'attelage. Or, pour une utilisation sûre de la remorque, il est essentiel que la charge au point d'attelage soit conforme aux spécifications.

Le concepteur de la remorque et le constructeur automobile calculent tous deux la charge verticale maximale admissible en fonction de la répartition de la charge sur les essieux et au point d'attelage.



FALSCH! RICHTIG! FALSCH!

Une charge verticale excessive sur le véhicule tracteur entraîne des problèmes avec ce dernier.

- Charge excessive sur l'essieu arrière - Déchargement inadmissible de l'essieu avant (essieu directeur et éventuellement essieu moteur) - Contraintes excessives sur l'attelage de remorque et ses points de fixation

Un poids excessif sur la flèche de la remorque entraîne des problèmes.

- avec essieu tandem (2 essieux) entraînant une charge excessive sur l'essieu avant - à une charge inadmissible sur l'attelage à boule (risque de rupture) - à une charge inadmissible sur la barre de traction (risque de rupture)

Une charge verticale insuffisante sur le véhicule tracteur entraîne des problèmes.

- pour soulager l'essieu arrière (souvent l'essieu moteur) - pour augmenter la charge sur l'essieu avant

Une charge verticale insuffisante sur la remorque entraîne des problèmes.

- Avec un essieu tandem (2 essieux), la charge sur l'essieu arrière est excessive, ce qui entraîne une contrainte de traction excessive sur l'attelage à boule et la barre de traction.

Les poids de charge verticale maximum admissibles sont indiqués sur chaque attelage de remorque ou imprimés.

Voici comment déterminer la charge de support réelle :

Positionnez votre remorque à l'horizontale et soutenez la boule d'attelage au niveau du point d'attelage à l'aide d'une cale carrée ou d'un tuyau. Placez un pèse-personne sous la cale ou le tuyau, puis notez le poids sur la flèche.

Ne mesurez jamais le poids sur la flèche d'attelage sous la roue jockey ; la valeur sera beaucoup trop élevée. Les capacités de remorquage autorisées pour votre véhicule sont indiquées sur sa carte grise.

Il est interdit de dépasser les poids indiqués sur la carte grise. Toutefois, cela ne signifie pas que si votre capacité de remorquage est de 1 000 kg, vous ne pouvez pas tracter une remorque de 1 300 kg.

Vous n'êtes alors autorisé à transporter que 300 kg de charge utile en moins dans cette remorque.

Les charges verticales sur le véhicule et la remorque ne doivent pas nécessairement être identiques, mais elles ne doivent pas dépasser la plus faible des deux.